



CONVOCAATION - EXAMEN

DEUST 2023-2024 L2

N° candidat : 253

Inscription n° : 001

Session : 1

Version 1 du 2023/2024

IFPP
46 avenue Clemenceau
25000 BESANCON

VAUGE Chloé
7 bis chemin des Vignes
25870 VENISE

Tél. : 03 81 82 16 71
Mail :
formation.cfapharma@gmail.com

Date de naissance : 1/23/2003
Etablissement : CFA REGIONAL
DE LA PHARMACIE -
BESANCON
(0251124L) -

Spécialité : Technicien/Préparateur en pharmacie

Veuillez-vous présenter **20 minutes avant le début de chaque épreuve**, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de **cette convocation et de votre pièce d'identité**.

Les candidats se conformeront aux consignes sanitaires en vigueur qui seront affichées à l'entrée du centre d'examen et se muniront obligatoirement d'un masque à 90% de filtration.

CFA REGIONAL DE LA PHARMACIE 50 AVENUE CLEMENCEAU 25000 BESANCON

UE32 PAPP3 + DM1	Lundi 15 janvier 2024 9h-12h	3h
UE36 Gestion à l'officine 1	Lundi 15 janvier 2024 14h-15h	1h
UE31 Dispensation officinale 3	Mardi 16 janvier 2024 10h50 Jury 2	20 min
UE35 Chimie et biochimie	Jeudi 18 janvier 2024 9h-10h	1h
UE33 Immunologie	Jeudi 18 janvier 2024 10h30-11h30	1h

INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS SESSION 2023-2024

1. GÉNÉRALITÉS

Il est rappelé aux candidats

- qu'ils doivent respecter le protocole sanitaire en vigueur.
- qu'ils doivent présenter leur convocation à leur employeur (candidats apprentis)
- qu'ils doivent se présenter 20 minutes avant le début de chaque épreuve (écrite, orale et pratique) munis de leur convocation et **d'une pièce d'identité avec photographie récente**.
- que l'accès aux salles d'examen est interdit pour tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Seul le chef de centre peut autoriser un candidat à composer en fonction du motif du retard qui ne devra pas, en tout état de cause, dépasser une heure.
- qu'ils ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen avant 25% du temps de l'épreuve (ex : 15 min pour une épreuve d'1h).
- **que tout appareil électronique et/ou de communication à distance est éteint et dans le sac au fond de la salle (aide-mémoire numérique, téléphone mobile, écouteurs sans-fils, montre connectée, messagerie, agenda numérique, traducteur électronique, etc.). Toute possession est susceptible d'être assimilée à une fraude ou tentative de fraude. Si un surveillant constate l'utilisation par un usager d'un appareil électronique et/ou de communication à distance, il le confisque jusqu'à la fin de l'épreuve et reporte l'incident dans un procès-verbal conformément à l'article 11 du règlement intérieur de l'université de Franche-Comté.**
- que toute fraude ou tentative de fraude entraînera la comparution de son ou ses auteurs **devant la commission de discipline**

2. ÉPREUVES ÉCRITES

- Chaque candidat devra se munir du matériel nécessaire pour composer, pour dessiner, y compris **stylos, correcteur, règle graduée, etc...** (seul le papier de composition et de brouillon sera fourni).
- Les candidats ne devront utiliser que le papier d'examen (copies et brouillon) qui leur sera fourni. Les copies ne devront comporter aucun signe distinctif en dehors de l'entête détachable. Elles seront obligatoirement remises aux surveillants avant de quitter la salle d'examen.
- **Sauf mention contraire portée en tête des sujets**, la calculatrice avec le mode examen actif et la calculatrice sans mémoire "type collège" sont interdits. **Elles doivent comporter l'indication du nom, prénom et numéro du candidat**. Les matériels pourront faire l'objet de vérification avant le début des épreuves (circulaire ministérielle n° 99.186 du 16.11.1999).
- L'échange de calculatrice et convertisseur entre candidats est strictement interdit de même que l'usage des notices fournies par les constructeurs.

3. ÉPREUVES ORALES

- Chaque candidat devra se munir du matériel nécessaire pour composer c'est-à-dire, d'un **stylo, d'un correcteur** (seul le papier de brouillon sera fourni).
- **La calculatrice est interdite sauf mention contraire portée en tête des sujets.**

4. ÉPREUVES PRATIQUES

- Chaque candidat devra se munir du matériel nécessaire pour composer c'est-à-dire, d'un **stylo, d'un correcteur** (crayon de papier interdit) ainsi que de leur matériel TP (blouse, lunettes de protection...)
- Se reporter aux consignes dans le sujet.

5. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les résultats du premier semestre seront communiqués en même temps que ceux du deuxième semestre car les deux semestres se compensent

La publication des résultats se fera après délibération du jury (juillet 2024) sur ITS learning et/ou par voie d'affichage.

6. RELEVÉS DE NOTES DE LA PREMIÈRE ANNÉE (SEMESTRE 1 + SEMESTRE 2)

- Les relevés de notes seront mis à disposition par l'UFR

7. COMMUNICATION DES COPIES

Tout usager peut consulter ses copies d'examen corrigées à n'importe quel moment (y compris avant jury) et pendant une durée d'un an après la délibération du jury.

Les copies de contrôle continu sont communiquées aux étudiants dans un intérêt de progression pédagogique et sont restituées au formateur.

8. SESSION DE REMPLACEMENT

Les candidats empêchés de se présenter à tout ou partie de l'examen, pour raison **dûment justifiée**, pourront, après autorisation du directeur, subir des épreuves de remplacement.

La demande écrite du candidat accompagnée des justificatifs devra être adressée à : « à l'attention du directeur du CFA Pharmacie Besançon, 46 avenue Georges Clemenceau 25000 Besançon »

9. INSCRIPTION SESSION 2024-2025

Les candidats ayant échoué et désirant s'inscrire pour la prochaine session devront prendre contact avec le service administratif du CFA pharmacie Besançon.